

S.I. SUR BOULEVARD DE GRANCY SA
Convocation de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SI Sur Boulevard de Grancy SA aura lieu le :

Jeudi, le 30 juin 2016 à 14h30,
en la salle de conférences c/o RILSA, 6 rue du Lion-d'Or
à 1003 Lausanne



ORDRE DU JOUR

- 1) Constitution de l'assemblée générale.
 - 2) Liste des présences.
 - 3) Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire du 22 mai 2015
Proposition du Conseil d'administration :
Approuver le procès-verbal
 - 4) Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé au 31 décembre 2015 et présentation des comptes en vue de leur approbation.
 - 5) Rapport de l'Organe de révision pour l'exercice écoulé au 31 décembre 2015
 - 6) Décisions relatives à :
 - a) Approbation du rapport annuel ;
proposition du Conseil d'administration :
approuver le rapport.
 - b) Approbation des comptes annuels de l'exercice 2015 ;
proposition du Conseil d'administration :
approuver les comptes.
 - c) Utilisation du résultat :
proposition du Conseil d'administration :
reporter le résultat à compte nouveau.
 - 7) Décharge au Conseil d'administration ;
proposition du Conseil d'administration :
donner décharge pour l'exercice 2015 au membre du conseil d'administration :
M. Matthias Steinbruchel
 - 8) Nomination de l'organe de révision :
proposition du conseil d'administration :
Réélire pour l'exercice suivant la société Fiduconsult Fidyver SA en qualité d'organe de révision.
 - 9) Elections au Conseil d'administration ;
Proposition du conseil d'administration :
Réélire pour un nouveau mandat de trois ans M. Matthias Steinbruchel
 - 10) Propositions à la demande de Mme Monique Delord datées du 18.05.16 :
 - 1 « Vente de l'immeuble de la SI à CHF 4 M.2 »
 - 2 « Vente des actions à CHF 70 000/action (impôts latents déduits) , en totalité ou au minimum une participation majoritaire »

« Au cas où une des 2 offres d'achat serait acceptée par les actionnaires, je confirme mon acceptation de la vente de mes actions par la SI, ainsi que la cession d'un de mes appartements à Paris, sous réserve de l'interruption des 2 procédures en cours, et pour solde de tout compte. Je demande la mise au vote du projet de convention déjà présenté en vue de l'audience de conciliation. »

 - 3 « Monique DELORD fait cession des 17 actions de la SI Bd de GRANCY à la société demanderesse au procès pendant devant la Cour Civile, dans le cadre de la procédure C004.014782.
- Monique DELORD fait cession d'un appartement sis au 21 rue du Simplon 75018 PARIS. Cet appartement est cédé en son état, libre d'hypothèque, et les frais de transfert étant à la charge de la Demanderesse. La SI Bd de Grancy reprendra les droits et obligations découlant du bail relatif à cet appartement.
- Moyennant fidèle exécution de ce qui précède, les parties déclarent n'avoir plus aucune prétention à faire valoir à quelque titre que ce soit du chef des 2 procédures pendantes devant la Cour Civile divisant SI Bd de Grancy SA et Monique DELORD d'une part, et entre la succession de Marguerite Edwige DELORD et Monique DELORD d'autre part, et se donnent réciproquement quittance pour solde de tout compte et de toute prétention.
- Les parties requièrent que soit pris acte de cette convention par la Cour Civile afin de permettre que les causes C004.014782 et C005.024653 soient rayées du rôle »
- Remarques du conseil d'administration:**
Ces propositions ne peuvent pas être soumises au vote des actionnaires, ne ressortissant pas aux compétences de l'assemblée générale, mais à celles du conseil d'administration exclusivement en charge de la direction effective des affaires de la société. L'assemblée générale ne peut s'exprimer qu'à titre consultatif. Le conseil d'administration réserve en l'état l'intégralité des droits de SI Sur Boulevard de Grancy SA à l'encontre de Mme Monique Delord.
- 11) Informations sur les procédures en cours contre un actionnaire.
- 12) Divers
Le rapport de gestion, le tableau des risques et le rapport de révision sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société. Chaque actionnaire peut exiger qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré dans les meilleurs délais.



Mannedorf, le

Pour le conseil d'administration :
M. Steinbruchel

Matthias Steinbruchel
Seestrasse 131
CH - 8708 Mannedorf

.....
Tel +41.44.921.17.17
Mobile +41.79.421.37.56